

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 20 février 2012 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPLÉANT : M. DOMINIQUE CÔTÉ
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. MAGELLA DUCHESNE

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, secrétaire-trésorier adjoint.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

33.02.12

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier en ajoutant au point Autres sujets s'il y a lieu : A) Approbation du prix de vente d'un terrain, et B) Appui à l'UPA et C) Rencontre pour une fusion municipale.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 6 FÉVRIER 2012

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 6 février 2012.

34.02.12

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 6 février 2012 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

4.- CORRESPONDANCE

- Une lettre de Donald Turgeon du ministère des Transports du Québec, reçue le 7 février 2012. Il nous informe de la nomination de monsieur Jean-François Leclerc, ingénieur, à titre de chef de Service des inventaires et du Plan à la Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau.

5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 6 FÉVRIER 2012 AU 17 FÉVRIER 2012

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER	:	75
		609.44 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER	:	404
		687.78
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	

5
.
0
2
.
1
2

|
|

e
s
t

p
r
o
p
o
s
é

p
a
r

M
·

F
e
r
n
a
n
d

B
o
u
c
h
a
r
d
,

a
p
p

u
y
é

p
a
r

M
·

M
a
g
e
l
l
a

D
u
c
h
e
s
n
e

e
t

r
é
s
o
l
u

u
n

a
n
i
m
e
m
e
n
t
t
d
'
a
p
p
r
o
u
v
e
r
l
e
s
l
i
s
t
e
s
d
e
s
c
o
m

p
t
e
s

à

p
a
y
e
r

p
r
o
d
u
i
t
e
s

a
u

C
o
n
s
e
i
l

p
o
u
r

l

a

p

é

r

i

o

d

e

d

u

6

f

é

v

r

i

e

r

2

0

1

2

a

u

1

7

f

é

v

r

i

e

r

2

0

1

2

,

l

e

s

q

u

e

l

l

e

s

o

n

t

é

t

é

p

r

é

c

é

d

e

m

m

e

n

t

v
é
r
i
f
i
é
e
s

p
a
r

l
e

c
o
m
i
t
é

d
e
s

f
i
n
a
n
c
e
s

e
t

d
,
a
u
t
o
r
i
s
e
r

l
e

S
e
c
r
é
t
a
i
r
e
-
t
r
é
s
o
r
i
e
r

à

l
i

b
é
r
e
r

l
e
s

f
o
n
d
s

à

c
e
t

e
f
f
e
t
.

Je , soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 20ième JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2012

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

**6.- ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DU SARP POUR
CONSULTATIONS ARCHITECTURALES AUPRÈS DES
CITOYENS**

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accepter l'offre de service du SARP comprenant 10 consultations architecturales résidentielles sur 5 ans pour un montant variant entre 5 520 \$ et 6 220 \$ selon l'année d'utilisation des consultations tel que représenté aux tableaux 1, 2 et 3 en annexe de l'offre de service, faisant partie intégrante de cette résolution.

7.- ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2012 DE L'OMH DE SAINT-BRUNO ET DES ÉTATS FINANCIERS 2010

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que ce Conseil approuve le rapport des prévisions budgétaires révisé de l'Office Municipal d'Habitation de St-Bruno pour l'année 2012, lequel démontre un déficit anticipé de 46 173 \$ et accepte de verser un montant équivalant à 10% du déficit, soit un montant de 4 617 \$, et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à émettre un chèque à ce montant pour couvrir notre part de ce déficit, abrogeant ainsi la résolution numéro 260.11.11.

Il est également résolu d'approuver le rapport financier 2010 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Bruno lequel démontre un déficit de 69 080 \$ dont 6 908 \$ correspond à la part municipale.

8.- CESSION D'UN TERRAIN POUR L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE GARDERIE

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle garderie est maintenant

n
é
c
e
s
s
a
i
r
e

p
o
u
r

a
s
s
u
r
e
r

l
a

p
é
r
e
n
n
i
t
é

d
e

n
o
t
r
e

d
é
v
e
l
o
p
p
e
m
e
n
t
;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil municipal de céder un terrain à titre gratuit pour en faciliter l'implantation;

CONSIDÉRANT la présentation que nous avons eue au début de la séance concernant un projet d'implantation pour une nouvelle garderie sur notre territoire;

38.02.12

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno cède un terrain gratuitement à un promoteur privé pour l'implantation d'une nouvelle garderie dans notre municipalité.

9.- DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE 2012-2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno désire mettre à jour sa politique familiale par la réalisation de nouveaux projets;

CONSIDÉRANT QUE le comité famille a déjà entamé une réflexion sur différents champs d'intervention qui seront considérés pour la mise à jour de la politique familiale soit, remettre un panier d'aubaines brunoises aux nouvelles familles, souligner l'arrivée d'un nouveau né, aménager des sentiers pédestres ainsi que de ski de fond et de raquettes, promouvoir l'économie de l'eau potable, et/ou encore réaliser l'implantation d'une piste cyclable;

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que ce Conseil autorise la demande d'une mise à jour de notre politique familiale par l'intermédiaire du Programme de soutien aux politiques familiales 2012-2013, et, par le fait même, d'aviser le Ministère de la Famille et des Aînés du Québec que la Municipalité de Saint-Bruno s'engage à contribuer pour 30% des dépenses admissibles du coût total de **2 250 \$**.

39.02.12

Il est en outre résolu de désigner M. Marc-Antoine Fortin, conseiller municipal, comme responsable des questions familles, de nommer M. Carl Bouchard, Directeur général adjoint, pour faire le suivi de ce dossier et qu'il soit autorisé à signer les documents relatifs à cette demande.

10.- DEMANDE DE SOUTIEN DU PROGRAMME "MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS"

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno désire élaborer un plan d'actions en faveur de ses aînés;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, une demande au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) doit être effectuée.

POUR CES MOTIFS,

est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que ce Conseil municipal autorise la demande au Programme de soutien à la démarche "Municipalité amie des Aînés" et, par le fait même, d'aviser le Ministère de la Famille et des Aînés du Québec que la Municipalité de Saint-Bruno s'engage à contribuer pour 30% des dépenses admissibles du coût total de **4 500 \$**.

Il est en outre résolu de désigner M. Marc-Antoine Fortin, conseiller municipal, comme responsable des questions familles et d'autoriser M. Carl Bouchard, Directeur général adjoint, à faire le suivi ainsi qu'à signer les documents relatifs à cette demande.

11.- MANDAT À UN INGÉNIEUR ET ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE LOT 400 D. RE: PROJET COMMUN D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

41.02.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement de mandater la firme Roche Groupe-conseils à soumettre une demande d'autorisation au Ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le lot 400 D dans le cadre de notre projet commun d'alimentation en eau potable.

Il est en outre résolu de confirmer l'engagement de la Municipalité de Saint-Bruno de transmettre au ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par l'ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée (Réf.: Article 2.1 du Formulaire de demande d'autorisation).

Il est également résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et/ou M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier et que cette résolution soit adoptée séance tenante.

12.- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE L'USINE DE CONGÉLATION. RE: LOT 10A, RANG V, CANTON LABARRE

Nous avons reçu une demande de dérogation mineure de l'Usine de congélation de Saint-Bruno pour le lot 10A du rang V, Canton Labarre, visant à permettre l'agrandissement d'une entreprise en cour avant à une distance inférieure que celle de 10 mètres prescrite par le Règlement de zonage.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure présentée est conforme aux orientations et objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a démontré que l'application stricte du règlement a pour effet de lui poser un préjudice sérieux;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet ne porte nullement atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne touche pas les questions de densité d'occupation au sol, mais, essentiellement le prolongement d'un mur existant du bâtiment en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme nous recommande d'approuver cette demande de dérogation mineure (re: résolution 04-12).

POUR CES MOTIFS,

42.02.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'autoriser cette demande

de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'un édifice situé au 698 rue Melançon, aux conditions suivantes, soit :

1. Respecter une distance minimale de six mètres de la ligne avant.
2. Maintenir la clôture existante à la limite de la rue Dallaire.

13.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Un suivi concernant la rencontre avec le ministère des Transports, Direction régionale, est remis aux élus.

B) LOISIRS ET CULTURE

Tournoi Bantam St-Bruno

2 Suite au succès obtenu lors de la présentation du Tournoi provincial Optimiste Bantam de Saint-Bruno, il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations aux organisateurs du tournoi, à tous les bénévoles et particulièrement au président, monsieur Gérard Lachance. Leur dévouement et leur dynamisme sont à la source de cette belle réussite.

"5 à 7" Reconnaissance

M. Marc-Antoine Fortin avise le Conseil municipal qu'il y aura un "5 à 7" Reconnaissance pour remercier tous les bénévoles qui ont aidé à l'implantation de la patinoire extérieure. Celui-ci aura lieu mercredi le 22 février à 17 heures au bar de l'aréna Samuel-Gagnon.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Berthold Tremblay mentionne qu'il y aura une rencontre pour la régie incendie demain, le 21 février à 9 heures, à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

D) URBANISME

Aucun rapport.

E) COMITÉ DE LIAISON

Aucun rapport.

14.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

A) Approbation du prix de vente d'un terrain

44.02.12 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 10A-181, Rang V, Canton de Labarre, au montant de 25 308.64 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- Construction d'une résidence familiale dans les deux ans suivant la signature du contrat.

- Accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec.
- Accorder une servitude d'utilité publique à la municipalité de Saint-Bruno.
- Si non construction dans les deux ans, rachat par la municipalité aux mêmes conditions.
- Payable au complet à la signature du contrat.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

B) Appui à l'UPA

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'appuyer l'UPA dans sa démarche pour déplacer un fil de téléphone qui nuit à la pratique des activités agricoles.

C) Rencontre pour une fusion municipale

Monsieur le Maire informe les élus sur une rencontre qui a eu lieu concernant un projet de fusion municipale. Il est d'avis que ce projet est trop gros et que seul celui avec Hébertville-Station peut nous intéresser.

15.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

16.- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 21:30 HEURES

LE MAIRE

LE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

R

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES
BOUDREAULT